



**HAL**  
open science

## Licence d'administration publique

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence d'administration publique. 2013, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. hceres-02036755

**HAL Id: hceres-02036755**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036755>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Administration publique

de l'Université Paris 1 - Panthéon  
Sorbonne

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**



## Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Administration publique

Domaine : Droit, science politique et sociale

Demande n° S3LI140006017

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :  
Panthéon-Sorbonne.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La licence d'*Administration publique* (LAP) présentée est la stricte application des exigences définies par les concours de la fonction publique auxquels elle prépare tout en diplômant les étudiants. Matières enseignées (les fondamentaux du droit public, économie et problèmes politiques et sociaux contemporains) et méthodes (travaux dirigés des cours fondamentaux et travail sur la note de synthèse, une langue étrangère) sont celles de toutes les licences d'administration publique. La maquette ne concerne que la L3, car cette licence a vocation à accueillir des étudiants ayant réalisé des cursus antérieurs différents. Elle concerne, en moyenne, une trentaine d'étudiants chaque année. Une quinzaine d'enseignants dont quatre professionnels extérieurs encadrent ces étudiants. La poursuite d'études des étudiants en deuxième cycle concerne un peu moins de la moitié d'entre eux.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette licence est dédiée à la préparation des concours de la fonction publique, mais d'autres formations de Paris 1, dont des licences (*Droit*, *Science politique* par exemple), y préparent également. Au sein de cette offre de formation, la caractéristique essentielle de cette LAP réside dans le modeste taux de réussite des étudiants suivant cette filière, tant aux concours qu'au diplôme de licence.



Même si le dossier témoigne de l'application stricte des textes, il aurait été souhaitable qu'apparaissent des dispositifs spécifiques et innovants favorisant la réussite : méthodes pédagogiques adaptées, travail en groupe, entraînements avec des épreuves blanches, tutorat personnalisé pour pallier un taux d'échec d'un étudiant sur deux au diplôme de fin d'année. Le dossier fourni aurait mérité de donner une information plus précise sur le niveau des étudiants entrant dans cette licence et sur les modalités d'homogénéisation entre la part des étudiants ayant fait des études juridiques antérieures et ceux issus d'autres disciplines : cours différenciés (horaires et programmes) ou travaux personnels encadrés pour une mise à niveau.

La réussite aux concours n'est pas précisément décrite (taux et type de concours) alors qu'elle est l'objectif premier de la formation. Le contenu des mécanismes d'acquisition des compétences préprofessionnelles ainsi que des compétences transversales n'est pas vraiment précisé. S'il existe parfois des stages, on ne connaît pas leur durée, leur encadrement ni les modes de restitution. Quand les étudiants réussissent, il n'est pas fait mention (ou de manière très allusive) des concours concernés ni des destinées professionnelles.

Cette licence apparaît plus comme un cursus académique classique intervenant dans la seule troisième année afin de réunir des parcours antérieurs différents que comme un dispositif tendu vers la réussite aux concours. L'encadrement de cette formation (nombre et qualification) ne saurait être à l'origine des difficultés rencontrées. Il s'agit peut-être du niveau académique des étudiants ou de problèmes de disponibilité (salariés, boursiers). Sur ce plan, le dossier ne fournit pas d'informations.

Dans l'organisation même de cette licence, qui n'a guère évolué ces temps derniers, l'évaluation plus formalisée des enseignements et un dispositif de pilotage permettant une appréciation externe et professionnelle sont des dispositifs manquants ou insuffisants. Se pose sans doute ici une question d'adaptation de la formation aux objectifs poursuivis par l'Université.

- Point fort :
  - Un potentiel d'encadrement élevé.
  
- Points faibles :
  - Une application trop mécanique de textes qui ne devrait pas exclure des innovations et des adaptations pédagogiques liées à des objectifs de réussite.
  - Un pilotage insuffisant (manque de personnes extérieures à la formation).
  - Un taux de réussite aux concours mal renseigné.
  - Un taux de réussite au diplôme faible.
  - Un dossier insuffisamment renseigné surtout sur la part des débouchés professionnels.

## Recommandations pour l'établissement

Une licence spécifique de préparation aux concours au faible taux de recrutement (attractivité modeste) et de réussite implique pour une grande université comme Paris 1 une réflexion d'ensemble au-delà de cette licence particulière (dont la population est faible au regard du potentiel étudiant de l'établissement). Les remarques des précédentes évaluations déjà particulièrement critiques ont été vaines et il semble, à la lecture du dossier fourni, qu'aucun changement n'est concevable du fait du caractère spécifique de la licence d'*Administration publique*.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
  
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : B
  
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : C
  
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : C



# Observations de l'établissement

**LE PRESIDENT**

**SERVICE DES FORMATIONS  
ET DE LA PEDAGOGIE**

12, PLACE DU PANTHEON  
75231 PARIS CEDEX 05

TEL : 01 44 07 80 46

FAX : 01 44 07 80 52

[spes@univ-paris1.fr](mailto:spes@univ-paris1.fr)

[racspe@univ-paris1.fr](mailto:racspe@univ-paris1.fr)

Paris, le 28 juin 2013

Monsieur Jean-Marc GEIB  
Directeur de la Section des Formations  
et des Diplômes AERES  
20, rue Vivienne  
75002 - PARIS

**Objet** : Evaluation des licences.

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver ci-joint les observations de l'Université Paris 1 à la suite du rapport d'évaluation concernant l'offre en licences pour 2014-2018.

En vous remerciant au nom de l'établissement que je représente pour le travail que vos experts ont effectué, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma considération distinguée.

*Ph. Boutry*  
Philippe BOUTRY



**N° S3LI140006017**

**Domaine : Droit et sciences politiques**

**Mention : Administration publique**

### **Licence d'administration publique**

Le rapport s'interroge sur la place de la licence d'administration publique au sein de l'offre académique de l'Université Paris 1. Effectivement, d'autres diplômes permettent de préparer à des concours administratifs au sein de l'établissement mais les diplômes mentionnés (licence en droit, licence en sciences politiques...) ne sont pas accessibles à la plupart des candidats à la licence d'administration publique. En effet, les candidats à ce diplôme sont souvent déjà titulaires d'un bac + 4/+5 ou diplômé d'une grande école ou d'une filière sélective mais n'ont pas la possibilité de poursuivre directement dans une filière juridique en raison de leur cursus initial. Dès lors, la licence d'administration publique s'adresse pour l'essentiel à des étudiants non juristes désireux de compléter leur formation initiale pour travailler dans les métiers de l'administration publique. Ces étudiants ne visent pas uniquement la préparation aux concours de la fonction publique mais l'apprentissage de connaissances utiles à leur futur métier.

Le rapport considère que le principal objectif de la licence d'administration publique est de préparer aux concours de la fonction publique. Or, s'il s'agit effectivement d'un objectif réel de ce diplôme, l'équipe enseignante souhaite depuis plusieurs années élargir les débouchés offerts aux étudiants. En effet, les concours de la fonction publique ne sont plus la voie unique de recrutement, notamment pour les postes à responsabilité. Aussi, le choix a été fait de former les étudiants aux métiers du secteur public et non uniquement aux concours de la fonction publique. Les étudiants sont aussi sensibilisés aux métiers des organismes internationaux mais également du secteur privé (entreprises, association) puisque certains d'entre eux sont en relation directe avec le secteur public.

En outre, les étudiants sont appelés à travailler sur l'évolution des administrations publiques, et plusieurs matières (métiers de la fonction publique, finances publiques, ...) leur permettent de prendre conscience du changement de contexte, de la nécessité de repenser les métiers du secteur public. La licence d'administration publique ne vise pas seulement à former les étudiants à ces changements, elle est aussi destinée à leur permettre de s'adapter



aux nouveaux enjeux (technologies de l'information et de la communication, mondialisation, ...), chacun d'entre eux ayant une incidence sur les métiers du secteur public.

Ainsi, alors que le rapport considère que le projet pédagogique de la licence d'administration publique est relativement faible, les arguments qui viennent d'être mentionnés vont à l'encontre de cette affirmation.

Enfin, il est étonnant que le rapport considère que la licence d'administration publique n'ait pas évolué depuis plusieurs années et que les observations formulées dans les rapports précédents n'aient pas été prises en compte alors que la maquette a été entièrement refondue au cours de ces dernières années pour répondre à ces préoccupations d'ouverture sur le monde mais aussi d'insertion professionnelle.

Il faut noter en particulier que :

- l'enseignement d'une langue vivante est désormais annuel, les étudiants ayant la possibilité de suivre une seconde langue vivante en option (et chaque année, plusieurs étudiants font ce choix) ;
- les étudiants suivent un cours sur les technologies de l'information et de la communication appliquées à l'administration publique, qui là encore en fait certainement une spécificité au regard des autres licences d'administration publique délivrées par les autres universités ;
- les étudiants font l'objet d'une évaluation régulière par écrit et par oral, le contrôle continu étant privilégié et étant parfois la seule modalité de validation de certaines matières comme le montre le règlement du contrôle des connaissances de la licence d'administration publique ;
- les étudiants ont un suivi personnalisé en vue de leur professionnalisation – contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport –. Non seulement ils ont la possibilité de faire un stage, comme le rapport le souligne, mais, ils doivent aussi réaliser un mémoire sur les métiers de l'administration (par groupe de deux). Surtout, ce mémoire qui est soutenu, dans le cadre du cours « Droit des agents publics et métiers du secteur public », est obligatoirement accompagné d'un projet professionnel mettant l'étudiant dans la situation d'un candidat qui se présente devant le jury d'un grand oral de concours ou devant son futur recruteur pour des postes ouverts en dehors des concours.